

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Projet-CIGEO-d-enfouissement-des-dechets>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Projet Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure : associations, syndicats et habitant.es déposent un recours contre la déclaration d'utilité publique et l'opération d'intérêt national**

7 septembre 2022

Projet Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure : associations, syndicats et habitant.es déposent un recours contre la déclaration d'utilité publique et l'opération d'intérêt national

Le projet Cigéo, qui consisterait à enfouir en profondeur les déchets radioactifs - d'origine civile et militaire - les plus dangereux, ne doit pas voir le jour ! Aujourd'hui, 32 organisations et 30 habitant.es viennent de déposer un recours contestant la Déclaration d'Utilité Publique qui lui a été accordée par décret le 7 juillet 2022, ainsi que son classement parmi les "Opérations d'Intérêt National".

Des décisions douteuses en plein été...

Par un décret en Conseil d'État en date du 7 juillet 2022, le gouvernement a déclaré "d'utilité publique" le projet Cigéo à Bure. Cette décision se situait dans la continuité du rapport des commissaires enquêteurs qui, malgré les avis négatifs et étayés de la population, de certaines collectivités locales et institutions ainsi que de nos organisations, ont rendu un avis favorable.

Parallèlement, un décret d'Opération d'Intérêt National (OIN) a été pris par la Première ministre, favorisant ainsi l'implantation de Cigéo en lui permettant de déroger à certaines règles d'urbanisme et en donnant tous les pouvoirs à l'État au détriment des collectivités locales.

Ces deux procédures, DUP et OIN, permettent à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) d'acquérir la maîtrise foncière manquante pour les installations de surface et l'aplomb des ouvrages souterrains, soit environ 3 500 hectares (l'équivalent de la superficie de Lille) et d'exproprier si besoin. Ces procédures risquent aussi de faciliter le début des travaux d'autres aménagements dits « préparatoires » à Cigéo. Ces deux décrets sont ainsi censés permettre d'ancrer physiquement sur le territoire un site industriel qui n'a pourtant encore reçu aucune autorisation et

qui soulève de très lourdes interrogations en termes de sûreté, d'impacts environnementaux et de coût.

... contestées par 32 organisations et 30 habitant.es

Déterminé·es à lutter contre l'implantation de ce projet imposé, qui ferait courir des risques impensables aux générations futures, et refusant cette logique du fait accompli, nous, organisations de la société civile et habitant.es de ce territoire, contestons aujourd'hui en justice ces deux décisions.

Risques technologiques majeurs entraînés par le choix de conception du site, risque de contamination des eaux souterraines, occultation d'un important potentiel géothermique, impossibilité d'intervenir en cas d'accident, évaluation douteuse des coûts du projet et provisions insuffisantes pour le financer, insuffisances de l'étude d'impact environnementale, nombreuses atteintes à l'environnement et à la ressource en eau, risques pour les populations riveraines et les générations futures... Les arguments soulevés par nos avocat.es sont nombreux et mettent en lumière les graves lacunes d'un projet qui ne devrait jamais voir le jour !

[Téléchargez les recours](#)

Associations et syndicats signataires :

Abolition des armes nucléaires - Maison de Vigilance, Thierry Duvernoy, co-président Arrêt Du Nucléaire 34, Gerard Pinsard, Co-Président Arrêt du nucléaire Drôme Ardèche - Dominique Malvaud, porte-parole ASODEDRA - Maurice Michel, Président Attac France - Annick Coupé, porte-parole ATTAC Vosges - Christophe Germain, porte-parole Bure Zone Libre - Grégoire Pauly, membre de la collégiale de l'association Bure Zone Libre Cacendr - Angélique Huguin, Co-Présidente CEDRA - Jacques Leray, Porte-parole Champagne Ardennes Nature Environnement Collectif BureStop55 - Corinne François, administratrice Confédération paysanne de Haute-Marne - Yoann Laurent, Porte-parole Confédération paysanne de la Meuse - Mathieu Orbion, Porte-parole Confédération paysanne de Meurthe-et-Moselle - David Abraham, Porte-parole Confédération paysanne des Vosges - Thierry Jacquot, Porte-Parole Confédération paysanne Grand Est - Thierry Jacquot, Porte-Parole Confédération paysanne Nationale - Nicolas Girod, Porte-parole EODRA élu·es opposé·es à l'enfouissement - Jean-Marc Fleury, Président France Nature Environnement - Arnaud Schwarz, Président Global Chance - Bernard Laponche, Président, Greenpeace France - Pauline Boyer, Chargée de campagne L'Assoce Tomate - collectif Les Habitants Vigilants du canton de Gondrecourt-le-Château - Jean-François Bodenreider, Président Les Semeuses, collectif Meuse Nature Environnement - Jean-Marie Hanotel, Président Nature Haute Marne - Jean-Marie Rollet, Président, Réseau "Sortir du nucléaire" - Joël Domenjoud, administrateur Sortir du Nucléaire 72 - Martial Chateau, Président Stop Transports-Halte au Nucléaire - Rémi Verdet, Président Tchernoblaye - Stéphane Lhomme, Président Vosges Alternatives au Nucléaire, Pierre Fetet, Co-Président Vosges Nature Environnement, Alain LAMOTTE, Administrateur

ANNEXE - Cigéo, un projet dangereux aux nombreuses incertitudes

Un projet complètement démesuré

Le projet CIGEO confisquerait environ 3 500 ha pour les installations de surface (zone de descenderie,

zone puits, liaison intersites, installation terminale embranchée [1], poste et ligne électriques) et l'aplomb de la zone d'implantation des ouvrages souterrains (2 900 ha). Il faut ajouter une cinquantaine d'hectares pour l'emprise d'autres aménagements dits "préparatoires" (déviation routière, voie ferrée, canalisations). L'ensemble représente l'équivalent de la surface d'une ville comme Lille ! Environ 38 270 km de galeries (soit une longueur supérieure à celle du métro de Paris) seraient creusées et remplies de déchets concentrant plus de 99,8% de la radioactivité produite par l'industrie nucléaire française.

De nombreuses incertitudes

Cigéo a été déclaré d'utilité publique alors même que de nombreuses incertitudes existent toujours. Ainsi, on ne connaît pas exactement la nature et la quantité des déchets radioactifs qui seraient stockés, son coût de construction puis d'exploitation et de jouvence [